

quoy dites-vous cela? n'exagerez-vous point vn peu trop l'affaire? non, ce pauvre seul & vniue mefnage de la nouvelle France à maintes fois voulu représenter qu'il estoit trop greué, & que l'on eust esgard à ce qu'il patissoit, & ce qu'il faisoit pour le bien de la Compagnie, proposant au sieur de Can de luy accorder vne de ces trois conditions, ou de le vouloir gager luy & sa famille pour trois cens liures par an; & que de douze à quatorze arpens de terre qu'il a en labour, il les feroit profiter pour le bien de la Compagnie: où bien, & en second lieu qu'il luy permist faire de sa terre, & vser des vsufruiets d'icelle, comme Dieu & la nature le veulent: où bien & en troisieme lieu, qu'il acheptast sa terre, & luy permist de se retirer: à toutes ces objections il a fait la soude oreille, & n'a jamais le pauvre mefnage rien en peu obtenir: il a bien fait offre de le repasser avec sa famille, mais de payer rien: où de l'acquitter rien moins que tout cela: vray est vous diriez qu'il prend plaisir à mater ces pauvres gens, car non seulement il leur denie d'auoir pitié d'eux en façon que ce soit: mais bien plus, il empesche que personne ne le puisse assister: or sans doute vous estes emporté de passion me direz-vous, seroit-il bien possible que ce que vous dites fust vray? il est tres-vray, en voicy la preuue: vn certain truchement nommé Estienne Bruslé, voulut prester à Monsieur Hebert, mefnage dont est question cent escus sans intereit pour satisfaire à ses seruiteurs, enuers qui comme dit est, il est grandement engagé: Le sieur de Can ne le voulut permettre audit truchement,